

# INFOLETTRE RÉGIONALE AFRIQUE

Décembre 2016

## CONTENU

- 01 Editorial
- 02 Contributions annuelles à l'AMA
- 03 Convention internationale de l'UNESCO contre le dopage dans le sport
- 04 Organisations régionales antidopage (ORAD)
- 05 L'importance de l'Education
- 06 Entretien avec le Président de la Commission nationale antidopage algérienne
- 07 Calendrier

### BUREAU RÉGIONAL AFRICAIN

8<sup>th</sup> floor  
Protea Assurance Building  
Greenmarket Square  
Cape Town, 8001  
Tel.: 27.21.483.9790  
Fax: 27.21.483.9791

### BUREAU PRINCIPAL

Tour de la Bourse  
800 Place Victoria, Suite 1700  
Case Postale 120  
Montréal, Québec H4Z 1B7  
Canada  
Tél.: 1.514.904.9232  
Fax: 1.514.904.8650

Email: [info@wada-ama.org](mailto:info@wada-ama.org)  
[www.wada-ama.org](http://www.wada-ama.org)

**DIS NON!  
AU DOPAGE**

## ÉDITORIAL

**M. Olivier Niggli**, Directeur général, Agence mondiale antidopage (AMA)



La région de l'Afrique a joué un rôle central dans le réseau sans cesse croissant des partenaires de l'AMA dans la lutte contre le dopage et, à titre de nouveau directeur général, je tiens à remercier chacune des personnes qui se consacre à promouvoir le sport propre

La présence de l'Agence mondiale antidopage (AMA) en Afrique et dans le mouvement mondial du sport propre est plus forte que jamais. Compte tenu de la couverture médiatique et du vif intérêt que suscite la lutte contre le dopage auprès du public depuis quelques mois, nous sommes optimistes car l'AMA peut désormais compter sur un soutien plus solide de ses partenaires pouvant être canalisé vers notre objectif d'assurer un avenir plus équitable aux sportifs propres. Comme nous le savons, l'adversité est souvent créatrice d'occasions favorables.

La région de l'Afrique a joué un rôle central dans le réseau sans cesse croissant des partenaires de l'AMA dans la lutte contre le dopage et, à titre de nouveau directeur général, je tiens à remercier chacune des personnes qui se consacre à promouvoir le sport propre. Ces partenariats sont tout à fait indispensables afin que l'AMA puisse véritablement parvenir à uniformiser les règles du jeu.

J'aimerais aussi insister sur l'importance qu'il

s'agit d'un partenariat. L'AMA a mis en place une série de programmes pour ses partenaires visant à rendre plus efficace la lutte contre le dopage afin que ses partenaires puissent davantage avancer malgré les ressources limitées dont ils disposent. Grâce à des initiatives comme le programme de conformité renforcé de l'AMA, qui met l'accent sur le maintien de la qualité des programmes antidopage, nous cherchons à donner aux organisations nationales antidopage (ONAD) et aux organisations régionales antidopage (ORAD) les moyens d'améliorer leur fonctionnement, toujours dans l'intérêt des sportifs propres. Je tiens à vous assurer que nos programmes ne visent pas à vous prendre en défaut; au contraire, notre programme de conformité est destiné à accroître la qualité des activités antidopage dans toutes les régions du monde. C'est ce que les sportifs et le public attendent de nous, s'ils veulent continuer à croire au sport propre et équitable.

Pour aider ses partenaires, l'AMA a adopté une série d'initiatives énergiques qui vont bien

» [Suite à la page deux \(2\)](#)

## CONTRIBUTIONS ANNUELLES À L'AMA – 2016

En date du 08 décembre 2016, les pays suivants ont remis leurs contributions annuelles à l'AMA pour 2016 : Afrique du Sud, Algérie, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Comores, Congo, Égypte, Érythrée, Éthiopie, Kenya, Madagascar, Malawi, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mozambique, Namibie, Nigeria

Ouganda (paiement partiel), Sénégal, Seychelles, Tchad, Tunisie et Zambie.

Nous prions tous les pays de nous faire parvenir leurs contributions dès que possible. N'hésitez pas à entrer en contact avec le bureau régional si vous souhaitez obtenir plus d'informations.

au-delà de l'approche antidopage traditionnelle : les contrôles. L'un de nos principaux objectifs, pour promouvoir un sport sans dopage, est de sensibiliser ses divers interlocuteurs aux pièges du dopage. L'AMA a convenu avec ses partenaires mondiaux, lors de la Conférence sur l'éducation fondée sur les valeurs de 2015, de réunir tous les acteurs du mouvement antidopage pour rehausser leurs programmes d'éducation partout dans le monde afin d'empêcher que le dopage devienne une banale réalité pour les générations futures. Je crois fermement dans le pouvoir de l'éducation et dans la nécessité d'inculquer aux jeunes – les sportifs de demain – les bonnes valeurs, de telle sorte qu'ils abordent le sport de la bonne manière tout au long de leur vie. À l'aide des fonds provenant des gouvernements et du Comité International Olympique (CIO), l'AMA est aussi en mesure de contribuer aux énormes progrès réalisés en science par le projet de recherche qu'elle finance et son Fonds de recherche antidopage.

Nous en sommes également à la deuxième année de notre Document technique pour les analyses spécifiques par sport (DTASS) qui, dès sa première année (2015), a produit des résultats impressionnants, notamment une hausse considérable du nombre de sports analysés en fonction des substances interdites visées par le DTASS et du nombre d'autorités de contrôle qui effectuent ces analyses. Au bout du compte, cela a mené à une protection accrue des sportifs propres.

Avec le recul, je peux véritablement affirmer que l'année 2016 laissera une trace indélébile, non seulement sur le mouvement antidopage mais aussi sur le sport en général à l'échelle mondiale. En définitive, nous estimons que l'AMA a démontré qu'elle est du bon côté de l'histoire en luttant pour les droits des sportifs propres et en s'opposant fermement au dopage systématique. Dans ce débat en cours sur l'avenir du mouvement antidopage, nous avons, selon moi, des perspectives favorables, et les idées que nous partageons avec nos partenaires forgeront un meilleur avenir pour les sportifs propres.

## CONVENTION INTERNATIONALE DE L'UNESCO CONTRE LE DOPAGE DANS LE SPORT

### Ratifications – six pays n'ont pas encore ratifié la Convention

Le bureau régional de l'AMA en Afrique maintient le dialogue avec les gouvernements de :

La Guinée-Bissau, de la Mauritanie, de Sao Tomé-et-Principe, de la Sierra Leone, du Soudan du Sud et de la Tanzanie

afin de les inciter à compléter le processus de ratification et à rejoindre les 183 États parties qui ont ratifié la Convention de l'UNESCO contre le dopage dans le sport. La Convention est ouverte à la ratification depuis octobre 2005, soit depuis 11 ans maintenant, et l'adhésion du continent africain pour obtenir un taux de ratification de 100 % est fortement encouragée.

### Fonds volontaire de l'UNESCO

Le bureau continue d'aider les pays à rédiger leurs demandes et de les encourager à soumettre un projet au Secrétariat de l'UNESCO. Le Comité d'approbation s'est réuni le 24 novembre et a approuvé cinq des projets de la région africaine. Nous invitons ceux qui envisagent de présenter une demande en vue de la prochaine réunion du Comité d'approbation à prendre connaissance de la date limite ci-dessous afin de pouvoir planifier, préparer et soumettre une demande à temps pour la réunion prévue en mai ou juin 2017.

Si vous avez besoin de plus d'informations, n'hésitez pas à communiquer avec le bureau régional de l'AMA en Afrique.

## ORGANISATIONS RÉGIONALES ANTIDOPAGE (ORAD)

Les six ORAD continuent de progresser et d'aider les pays membres à mettre en œuvre des programmes conformes au Code. Le personnel des ORAD est composé de personnes qui ont cette cause à cœur, et le bureau régional de l'AMA en Afrique continue d'encourager les États souhaitant obtenir de l'aide à s'adresser à leur ORAD. Le rôle de l'ORAD consiste à :

- aider les États et les organisations à mettre en place des programmes antidopage conformes au Code mondial antidopage;
- accroître le nombre de contrôles antidopage à l'échelle mondiale et promouvoir la viabilité à long terme des contrôles et de l'éducation antidopage;
- s'assurer que tous les sportifs dans tous les pays et dans tous les sports sont soumis aux mêmes protocoles et procédures antidopage;
- obtenir de tous les pays du monde qu'ils participent à des activités antidopage.



ORAD Océan indien: Réunion du Conseil et formation des ACD principaux: 4 – 5 octobre 2016, Victoria, Seychelles



ORAD ZONE VI: Réunion du Conseil et formation des ACD principaux: 28 – 29 novembre 2016, Le Cap, Afrique du Sud

# L'IMPORTANCE DES PROGRAMMES D'ÉDUCATION ANTIDOPAGE

par Stephen Mudawarima (Agent d'Éducation (ORAD Zone VI))

Dans quelques semaines, cela fera trois ans que j'ai commencé mon travail d'éducation et de sensibilisation au sein du groupe d'agents d'éducation antidopage formés par l'AMA qui fait œuvre de pionnier dans la région. Au fil des ans, notre rôle s'est transformé pour inclure d'autres aspects du programme antidopage, mais l'éducation demeure notre priorité.

L'éducation joue un rôle vital dans le développement des jeunes sportifs : elle leur donne la possibilité de prendre des décisions éclairées et la liberté de faire des choix à un moment de leur vie où ils sont encore particulièrement sensibles à la pression des pairs.



Une session d'Éducation en Zimbabwe

Pour les jeunes sportifs, nous avons également élaboré des programmes d'éducation fondés sur les habiletés sociales et les valeurs. Au Zimbabwe, les drogues récréatives sont très présentes, et la plupart d'entre elles figurent sur la Liste des interdictions sous une forme ou une autre. Nos programmes d'éducation visent à donner à tous des chances égales, mais aussi à créer de meilleures communautés pour nos sportifs. Les partenaires et les leaders de la communauté devront être plus nombreux à s'impliquer pour assurer la réussite de ces programmes.

Dans le cas des sportifs d'élite, les risques sont liés surtout à l'utilisation de compléments et au recours à des médicaments d'ordonnance. Les sportifs présumant que les produits offerts en vente libre sont sans danger ou que les médicaments prescrits par un médecin sont nécessairement permis. L'un des joueurs de l'équipe nationale de soccer a obtenu un résultat d'analyse

anormal après avoir pris une substance prescrite par un omnipraticien. Nous essayons d'utiliser son expérience comme exemple pour faire comprendre aux sportifs que personne n'est à l'abri de ce genre de situation. Le principe de la responsabilité objective constitue donc un élément clé sur lequel nous avons mis l'accent dans nos programmes. La séance de sensibilisation au dopage avec les professionnels de la santé a été l'une des plus importantes que nous avons tenues.

Le nombre de substances figurant sur la Liste des interdictions qui sont régulièrement utilisées à des fins thérapeutiques est excessivement élevé et ces substances peuvent être prescrites « accidentellement » aux sportifs. Les athlètes qui ne connaissent pas les autorisations d'usage à des fins thérapeutiques et la Liste des interdictions évoluent en terrain miné. On n'insistera jamais assez sur l'importance de l'éducation dans la lutte contre le dopage. La prévention par l'éducation est primordiale; malheureusement, pour une foule de raisons, il n'y a pas suffisamment de programmes d'éducation sur le terrain, c'est la triste réalité. De plus, comme nous sommes issus de milieux divers et parfois marginalisés, il est impossible d'offrir des programmes d'éducation uniformes qui couvrent tous les athlètes, les codes sportifs et les groupes d'âge. Il n'est donc pas rare de rencontrer des sportifs d'élite qui n'ont jamais reçu d'éducation antidopage. Vu la nature aléatoire et sporadique des contrôles, ils n'ont probablement jamais été sélectionnés pour un contrôle antidopage. J'ai déjà rencontré des responsables d'équipe qui avaient accompagné des sportifs à des événements internationaux en ignorant ce qui constitue une violation des règles antidopage ou même sans connaître les droits et les responsabilités à l'égard des procédures de contrôle du dopage. Nous avons fait d'importants progrès au cours des dernières années. Nos programmes d'éducation et de sensibilisation nous ont permis d'entrer en contact avec des milliers des sportifs et de membres du personnel d'encadrement. Notre principal défi est maintenant d'augmenter le nombre de personnes qui travaillent sur le terrain et d'offrir une éducation mieux adaptée. Nous avons encore besoin de l'appui des gouvernements pour pouvoir entreprendre l'éducation antidopage dans les groupes d'âge appropriés et nous assurer qu'elle est dispensée par des personnes qui maîtrisent suffisamment le sujet.

Dans le cadre de ses efforts d'éducation, l'AMA a conçu des « mallettes » informatives à l'intention des entraîneurs, des agents de contrôle, des agents de programme, des médecins du sport et des enseignants. Ces « mallettes » sont très efficaces et contiennent différents outils qui peuvent être utilisés selon le public cible et le niveau de connaissance du dopage. J'aimerais encourager tous les agents de programme à en tirer pleinement parti dans la conception de leurs programmes d'éducation.

Il reste encore beaucoup de travail à faire pour en arriver à une génération de sportifs propres, et j'entrevois la prochaine étape de notre parcours avec beaucoup d'optimisme.

## ENTRETIEN AVEC LE PRESIDENT DE LA COMMISSION NATIONALE ANTIDOPAGE ALGERIENNE, M. Lamine Mekacher



الجنة الوطنية لمكافحة تعاطي المنشطات  
COMMISSION NATIONALE ANTI-DOPING



### Quand, où et par qui la Commission nationale antidopage a-t-elle été créée?

L'ONAD algérienne est dénommée Commission Nationale Anti Dopage (CNAD). Elle est créée par arrêté du Ministère de la Jeunesse et des Sports : arrêté N°70 du 30 octobre 2011. Cette commission est provisoire, en attendant la mise en place de l'Agence nationale antidopage (ANAD), créée par l'article 192 de la loi n°13-05 du 23 juillet 2013 relative à l'organisation et au développement des

activités physiques et sportives. Le siège de la CNAD se situe au complexe olympique Mohammed BOUDIAF d'Alger. La CNAD est composée de six (6) comités : comité des contrôles, comité des AUT, comité de gestion des résultats, comité de discipline, comité d'appel et le comité d'éducation et de sensibilisation.

### Principaux objectifs de la Commission :

La CNAD est chargée de:

- Planifier, coordonner et mettre en place le contrôle antidopage applicable aux sportifs algériens,
- De définir un programme national annuel des contrôles antidopage,
- De poursuivre toute violation des règles antidopage et exercer son pouvoir de sanction disciplinaire,
- De délivrer les autorisations d'usages à des fins thérapeutiques,
- D'œuvrer avec les pouvoirs publics pour que l'adoption et la mise en vigueur des règles nationales antidopage par toute fédération sportive nationale soient une condition préalable pour recevoir toute aide ou subvention publiques,

- De promouvoir la recherche antidopage et de participer aux actions de prévention et d'éducation mises en œuvre en matière de lutte contre le dopage,
- D'entretenir des relations de coopération avec toute organisation nationale ou internationale de contrôle antidopage, notamment l'ORAD Afrique Zone I et l'agence mondiale antidopage (AMA).

### Activités de la Commission nationale antidopage :

Après sa création en 2011, la CNAD a rédigé les règles nationales antidopage en 2012, des règles conformes au code mondial antidopage 2009. Afin de répondre aux exigences du nouveau Code mondial 2015, la CNAD a amorcé le processus de révision des règles nationales antidopage à la fin de l'année 2014. Au terme de plusieurs phases de consultation avec l'AMA, les règles nationales révisées ont été adoptées par la CNAD et approuvées par le Ministère des sports et par l'AMA. Les amendements de ces règles sont entrés en vigueur le 20 février 2015, date à laquelle la CNAD algérienne est reconnue officiellement comme Organisation Nationale Antidopage (ONAD) par l'AMA.

Depuis sa création, la CNAD a gagné en maturité au fil des ans et les missions qui lui sont attribuées ont été facilitées grâce à la mise en place du système ADAMS le 1<sup>er</sup> janvier 2016 et l'application des nouvelles règles antidopage en 2015. A travers son Comité de contrôle, la CNAD planifie et met en place les contrôles des sportifs algériens mais aussi étrangers lors de compétitions internationales organisées en Algérie. Les violations des règles antidopage sont poursuivies par le Comité de discipline de la CNAD.

» Suite à la page 4



Il faut punir celui qui triche, mais il faut aussi l'informer, le prévenir et le protéger des risques sanitaires qu'il encourt. Dans cette optique, la CNAD met en place des actions de prévention et d'éducation mises en œuvre en matière de lutte contre le dopage. En effet, depuis sa création, des campagnes de sensibilisations ont touché directement des milliers de sportifs et ceci après formation des agents d'éducation antidopage. En outre, un projet national d'ateliers d'information et de sensibilisation contre le dopage dans le sport en partenariat avec l'UNESCO est en cours de réalisation durant cette année 2016.

Afin de permettre un rapprochement entre la CNAD et les sportifs des différentes fédérations, nous avons créé le site web de la CNAD ([www.cnadalgerie.com](http://www.cnadalgerie.com)). Ce site assure la mise à disposition des formulaires d'autorisation à usage thérapeutique, la liste des interdictions, les règles nationales antidopage ainsi que d'autres documents relatifs à la lutte contre le dopage au profit des sportifs algériens.

**Quel est, selon vous, le plus grand défi dans la lutte contre le dopage aujourd'hui et à l'avenir, non seulement en Algérie, mais en Afrique en général?**

Le dopage est devenu depuis quelques années un problème de santé publique de par son ampleur. Outre le fait qu'il soulève des considérations éthiques, le recours aux substances dopantes expose l'utilisateur à de nombreux problèmes de santé. A l'instar des autres pays africains, la population algérienne compte plus de 16 millions de jeunes et plus d'un million de licenciés faisant partie d'une association ou d'une équipe sportive. Ce chiffre est considéré comme très bas mais avec la volonté des autorités publiques de l'augmenter dans les prochaines années, la tentation aux conduites dopantes risque de s'accroître.

Et c'est très logiquement que le sujet du dopage commence, à l'heure actuelle, à intéresser la population algérienne et africaine ; les médias lui font la part belle au gré de nombreux reportages et articles, en tous genres, sur certaines disciplines et sportifs.

A un moment où le sport est devenu un enjeu politique financier énorme, comme dans toutes les autres activités de spectacle, l'athlète algérien, et africain en général, se trouve donc pris dans la spirale de l'argent et se voit prêt à tout pour être au plus haut niveau de ses performances et avoir la glorification du public.

Cependant nous ne pouvons laisser passer cette "triche" et devant la sophistication des méthodes préconisées par les tricheurs, la lutte contre le dopage aujourd'hui et à l'avenir se voit face à un plus grand défi, celui de mener et de maintenir une politique antidopage efficace, mobilisant de façon plus large que jamais et impliquant sans faille tous les acteurs du dopage afin de préserver l'éthique du sport et créer un sport propre.

Le plus grand défi dans la lutte contre le dopage aujourd'hui et à l'avenir en Algérie et en Afrique est le développement et l'harmonisation des politiques des pays Africains conformément au Code Mondial antidopage notamment en matière de coordination, de détection, de disputation et de prévention notamment par :

- limiter l'offre dans le sport de substances ou méthodes interdites y compris le trafic ;
- faciliter les contrôles antidopage et appuyer les programmes nationaux de tests antidopage ;
- encourager les producteurs et les distributeurs de suppléments nutritionnels à établir « des pratiques optimales » pour l'étiquetage, la commercialisation et la distribution des produits qui pourraient contenir des substances interdites ;
- Encourager la mise en œuvre de programmes d'éducation antidopage à l'intention des sportifs et des milieux sportifs en général.
- Créer un fonds africain pour l'élimination du dopage, financé par les Gouvernements des pays d'Afrique.

**Les plans sur la façon dont l'Algérie prendra pour faire face à ces défis ?**

Depuis quelques années, les autorités algériennes se sont engagées pour lutter avec fermeté et par tous les moyens contre les pratiques de dopage dans le sport.

En effet, après la ratification en 2006 de la Convention Internationale de l'UNESCO contre le dopage dans le sport et la création de la Commission Nationale Antidopage (CNAD) en 2011, le gouvernement algérien a adopté une nouvelle loi (13-15 de juillet 2013) relative à l'organisation et au développement des activités physiques et sportives et dont la lutte antidopage est un volet fondamental de ce texte législatif. Huit (8) articles et trois (3) dispositions pénales de la nouvelle loi 13-05 qui procèdent à des sanctions sévères à l'encontre de tout sportif contrôlé positif et également à l'encontre des pourvoyeurs de Huit (8) articles et trois (3) dispositions pénales de la nouvelle loi 13-05 qui procèdent à des sanctions sévères à l'encontre de tout sportif contrôlé positif et également à l'encontre des pourvoyeurs de produits dopants traduisent parfaitement la grande volonté des autorités du pays à lutter efficacement et rigoureusement contre le fléau du dopage.

Par ailleurs, le 8 octobre 2015, au cours d'une journée d'étude contre le dopage, une lettre d'entente et d'acceptation des règles nationales antidopage 2015 avait été signée par pas moins de 26 fédérations nationales.

L'Algérie aujourd'hui adopte la stratégie de responsabilisation-prévention du dopage qui établit une relation consensuelle entre les instances réglementaires, l'encadrement technique et médical ainsi que les sportifs concernés. Ce type de relation implique que chacun des acteurs du sport ait une bonne connaissance et une meilleure compréhension des risques liés au dopage. Ceci étant promu par l'organisation par la CNAD des multiples campagnes d'information et d'éducation et d'ateliers de sensibilisation au profit des fédérations sportives, des entraîneurs et sportifs eux-mêmes et instaurant la culture du « sport propre ».

Pendant et pour lutter efficacement contre ce phénomène, l'Algérie devra parachever le dispositif juridique inhérent aux textes d'application de la Loi 13-05 relative au développement des activités physiques et sportives, notamment son article 190 portant création d'une Agence National Antidopage et aussi renforcer l'action intersectorielle notamment pour réglementer la production, la commercialisation et l'importation des compléments alimentaires. Dans cette optique et sur instruction du Premier Ministre algérien, Monsieur Abdelmelek SELLAL, une brigade mixte chargée du contrôle de l'utilisation des compléments alimentaires dans les salles de sport sera instaurée. Celle-ci, résulte de la coopération entre le ministère du commerce et le ministère de santé et le ministère de la jeunesse et des sports



Une session d'Education en Algérie

**Quels sont les plans que la Commission nationale antidopage prendra concernant les Jeux de la Jeunesse d'ACNOA que l'Algérie sera l'hôte en 2018.**

Je tiens à vous assurer le soutien et l'entière collaboration de la CNAD dans toutes les actions qui seront mises en œuvre en matière de lutte contre le dopage lors de ces Jeux de la Jeunesse d'ACNOA que l'Algérie abritera en 2018 et notamment la disponibilité des agents de contrôle et d'éducation anti-dopage de la CNAD.

Par ailleurs, durant l'année 2017, des actions de prévention et de contrôle seront dédiées aux jeunes sportifs participants à ces jeux.

**CALENDRIER DES ÉVÉNEMENTS / RÉUNIONS**

- |  |  |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>» ORAD de l'océan Indien – Réunion du Conseil et formation des agents de contrôle du dopage expérimentés : les 4 et 5 octobre 2016, à Victoria, sur l'île de Mahé, aux Seychelles</li> <li>» Réunion générale des Secrétaires de l'ACNOA : du 10 au 12 octobre 2016, à Sao Tomé, à Sao Tomé-et-Principe</li> <li>» Réunion du Conseil de fondation et du Comité exécutif de l'AMA : les 19 et 20 novembre 2016, à Glasgow, en Écosse</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>» Projet de l'UNESCO pour le Mozambique – Réunion de consultation sur l'antidopage : du 23 au 25 novembre 2016, à Maputo, au Mozambique</li> <li>» ORAD Zone VI – Réunion du Conseil : les 28 et 29 novembre 2016, au Cap, en Afrique du Sud</li> <li>» Réunion avec les partenaires kényans : les 6 et 7 décembre 2016, à Nairobi, au Kenya</li> <li>» Réunion avec les partenaires marocains : le 7 décembre 2016, à Rabat, au Maroc</li> </ul> |
|--|--|